

Janvier 2022

## Retours sur le CSE des 15, 16 & 17 Décembre 2021 Ainsi que le CSE Extraordinaire du 6 Janvier 2022

### Expertise libre Retraite Complémentaire :

Après avoir rencontré Klésia, l'expertise libre ne peut-être menée à son terme, à savoir le contrôle que toutes les cotisations individuelles, transformée in-fine par Klésia en points retraites, ont bien été versées par Sopra Steria. En effet, la Direction SSG refuse absolument de confier les données DSN à l'expert sous prétexte de RGPD. L'expert a indiqué être étonné SSG étant pratiquement la seule société refusant cette transmission alors que le traitement est justifié et l'expert détruisant les données individuelles, une fois son travail de vérification fini.



S3I vous souhaite encore une bonne et heureuse année 2022. Nous restons à vos côtés pour défendre vos droits et vous représenter dans les instances du personnel.

**Télétravail et COVID :** Depuis la dernière réunion du CSE de décembre 2021, un nouveau protocole sanitaire a été mis en place **dès le 4 Janvier soit avant que la CSSCT ou le CSE SSG n'aient été informés**. En effet, une réunion extraordinaire du CSE a eu lieu à posteriori le 6 Janvier 2022, la principale novation étant l'obligation minimale de 3 jours de télétravail exceptionnel par semaine. On met la charrue avant les bœufs ! Une habitude pour la direction !

**Déménagement Latitude :** Vous avez été un peu moins de 900 sur le groupe à répondre à une enquête dans le cadre d'une expertise demandée par le CSE. La direction nous annonce depuis le début du processus de réflexion sur le déménagement qu'il y aura beaucoup de points positifs. En vérité, et comme très souvent dans le cadre de l'entrée dans de nouveaux bâtiments, la réalité n'est pas aussi rose qu'elle veuille bien le dire. Retrouvez dans notre communication syndicale, une première analyse de l'enquête. ([Lien vers com. Syndicale](#)).

**Barème Kilométrique et repas du soir :** La direction annonce fièrement une augmentation de 6,25% du barème kilométrique et de 12% du barème du repas du soir. Dans les faits, cela fait 3 euros du repas le soir et **3 centimes** pour le barème kilométrique (au-delà de 3 CV) . **S3I** dénonce un « foutage de gueule » compte tenu de l'augmentation du cout des frais (essence, assurance, ...).

**Congés annuels :** Comme toutes les années, la direction émet une recommandation. Toutes les années, **S3I** indique que ce n'est qu'une recommandation. La direction ne peut pas s'affranchir des dispositions légales. **S3I vous rappelle que la seule obligation pour chaque salarié est de prendre : en une seule fois, entre le 1er mai et le 31 octobre, 12 jours consécutifs au minimum (2 semaines pleines). C'est la seule obligation.**

**CESU 2022 :** Le CSE change de prestataire CESU au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 : cela sera maintenant DOMISERVE, filiale de La Banque Postale, qui n'a que cette activité. A priori, il s'agit d'un spécialiste qui connaît son sujet et permettra **enfin** au CSE de proposer une activité bien gérée. De plus, sur impulsion notamment de **S3I** en commission sociale validé par le CSE, la subvention du CSE par CESU de 15 € est augmentée de 0,50 € pour toutes les tranches. Ainsi la subvention du CSE sera jusqu'à 50% de la valeur faciale du CESU au lieu de 46,67% précédemment. La prestation devrait être lancée mi-janvier 2022 ! **S3I** vous recommande de regarder vos possibilités d'utilisation de cette prestation souvent peu connue !



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>

Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

**ET N'OUBLIEZ PAS D'ALLER CONSULTER  
NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE EN  
CLIQUANT ICI.**